

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

Wendel annonce la réalisation de la vente de 4,3% du capital de Saint-Gobain

Paris, le 7 mai 2014. Wendel a réalisé la cession de 24 millions actions qu'elle détenait dans Saint-Gobain, soit 4,3% du capital pour un montant d'environ 1 milliard d'euros. Après ajustement de sa participation, Wendel détient désormais environ 12% des actions et 20% des droits de vote de Saint-Gobain. Le niveau de détention de Wendel se stabilisera durablement autour de 11,5% du capital et de 19% des droits de vote, compte tenu de l'effet des augmentations de capital attendues liées au Plan d'Epargne Groupe et au versement d'une partie du dividende en actions.

Ondra Partners est intervenu comme conseil de Wendel sur cette opération.

A propos de Wendel

Wendel est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en Europe. Elle investit en France et à l'étranger, dans des sociétés leaders dans leur secteur : Bureau Veritas, Saint-Gobain, Materis, Stahl, et dans IHS en Afrique dans lesquelles elle joue un rôle actif d'actionnaire industriel. Elle met en œuvre des stratégies de développement à long terme qui consistent à amplifier la croissance et la rentabilité de sociétés afin d'accroître leurs positions de leader. A travers Oranje-Nassau Développement qui regroupe des opportunités d'investissements de croissance, de diversification ou d'innovation, Wendel est également investi dans Van Gansewinkel Groep aux Pays-Bas, excepté en Allemagne, Mecatherm, Parcours en France, NOP au Japon et du groupe Saham en Afrique.

Wendel est cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

Notation attribuée par Standard & Poor's : Long terme, BB+ perspective stable – Court terme, B depuis le 24 avril 2013.

Wendel est le Mécène Fondateur du Centre Pompidou-Metz. En raison de son engagement depuis de longues années en faveur de la Culture, Wendel a reçu le titre de Grand Mécène de la Culture le 23 mars 2012.



Contacts journalistes

Christine Anglade Pirzadeh : + 33 (0) 1 42 85 63 24
c.angladepirzadeh@wendelgroup.com

Contacts Analystes et Investisseurs

Olivier Allot : +33 (0)1 42 85 63 73
o.allot@wendelgroup.com

Avertissement

Aucune communication ni aucune information relative au placement décrit dans ce communiqué ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. Le placement mentionné dans cette communication peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Wendel n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Merrill Lynch International et J.P. Morgan agissent pour le compte du vendeur et personne d'autre dans le cadre de la transaction décrite ci-dessus et ne seront pas responsables envers quiconque pour avoir donné conseil, ni envers quiconque, excepté le vendeur, pour avoir fourni les protections offertes à leurs clients dans le cadre de toute transaction ou toute question mentionnée dans ce communiqué

Merrill Lynch International et JP Morgan et toutes sociétés affiliées respectives agissant en tant qu'investisseur pour leur propre compte peut prendre une position dans toutes actions, et à ce titre peuvent conserver, acheter ou vendre pour leurs propres comptes ces actions. En outre, ils peuvent conclure des accords de financement et des swaps avec des

investisseurs dans le cadre desquels ils peuvent de temps à autre acquérir, détenir ou céder des actions. Ils n'ont pas l'intention de divulguer l'ampleur d'un tel investissement ou transactions autrement qu'en conformité avec toute obligation légale ou réglementaire de le faire.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE, telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen et telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où celle-ci a été transposée dans l'Etat membre concerné de l'Espace Economique Européen (la « **Directive Prospectus** »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou de souscription, ou comme destiné à solliciter un ordre d'achat ou de souscription dans quelque pays que ce soit.

En France, l'offre et la cession de valeurs mobilières décrites dans ce communiqué de presse seront effectuées exclusivement dans le cadre d'un placement privé, en conformité avec l'article L. 411-2 II du code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables. Elles ne constituent pas une offre au public au sens de l'article L. 411-1 du code monétaire et financier et ne donneront pas lieu à l'établissement d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « Etats Membres »), ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions Saint-Gobain vendues par Wendel rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats Membres. En conséquence, les actions Saint-Gobain ne pourront être offertes ou vendues par Wendel qu'en vertu d'une exemption au titre de la Directive Prospectus.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Des valeurs mobilières ne peuvent être ni offertes ni vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Wendel n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Ce document ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, ce document ne peut être distribué et n'est destiné (i) qu'aux personnes ayant une expérience professionnelle dans le domaine des investissements régis par les dispositions de l'article 19(5) de la loi "Financial Services and Markets 2000 (Financial Promotion) Order 2005", telle que modifiée (le « Financial Promotion Order »), (ii) aux personnes visées par l'Article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») du Financial Promotion Order ou (iii) aux personnes à qui ce document peut autrement être légalement transmis (ces personnes sont ci après dénommées les "personnes concernées"). Au Royaume-Uni, aucune autre personne qu'une personne concernée ne peut agir sur la base de ce document ; tout investissement ou activité d'investissement à laquelle ce document fait référence ne pourra être réalisé que par les seules personnes concernées.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.